CULTURE ET POLITIQUE DES PRINCES DE MONACO, DES LUMIÈRES À 1848

Thomas FOUILLERON

Résumé d'un mémoire de DEA soutenu à l'université de Montpellier III sous la direction de Henri Michel

Dans l'Europe des Lumières, la principauté de Monaco, enclavée dans les Etats du roi de Sardaigne, à quelques lieues de la France et sous son protectorat depuis 1641, subit-elle, elle aussi, l'influence des idées nouvelles ? Sur les 4 745 habitants que comptent Monaco, Roquebrune et Menton en 1780, seules quelques dizaines de familles peut-être sont pénétrées par les idées de réforme répandues par les philosophes[1]. Aux souverains, reconnus princes étrangers à la cour de France depuis 1688, mais de culture française, au moins depuis Antoine Ier (1661-1731)[2], revient l'initiative d'introduire la nouveauté.

Le 7 novembre 1733, débute le long règne de Honoré III, qui fait suite à l'abdication de son père Jacques Ier (1689-1751)[3], devenu Grimaldi par son mariage en 1715[4] avec Louise-Hippolyte (1697-1731), fille d'Antoine Ier, et devenu prince de Monaco après la mort de sa femme[5]. Face à la résistance des Monégasques, rétifs à l'autorité d'un souverain qui n'est pas né Grimaldi mais Goyon-Matignon et comte français, Jacques Ier préfère faire reconnaître son fils, encore mineur, comme prince, sous sa régence[6]. En réalité, le règne personnel de Honoré III, ne commence qu'en 1749 lorsqu'il quitte les rangs de l'armée et revient dans la principauté après quinze ans d'absence. Encore l'essentiel du pouvoir est-il exercé par un fils naturel d'Antoine Ier, le chevalier de Grimaldi, qui depuis 1732 et jusqu'à sa mort, en 1784, demeure gouverneur général de la principauté[7].

La Révolution n'épargne pas Monaco ni la famille princière. Honoré III accorde une certaine autonomie communale[8]. Mais, en 1793, la principauté devient territoire français et partie des Alpes-Maritimes. Le prince Joseph, fils cadet du souverain, émigre et s'engage dans l'armée de Condé. En conséquence, tous les biens de la famille sont mis sous séquestre. Le prince Honoré III et son fils Honoré sont arrêtés comme suspects et libérés à la fin de la Terreur. L'épouse du prince Joseph est exécutée le 9 thermidor an II[9]. Rentré en France, le prince Joseph, obtient la restitution des biens non aliénés mais la liquidation des dettes avant la Révolution oblige à la vente de l'hôtel de la rue de Varenne, des châteaux de Torigni et de Valmont. Alors que le duc de Valentinois, futur Honoré IV, vit retiré, son frère, le prince Joseph, devient chambellan de l'impératrice Joséphine en 1807. Quant au futur Honoré V, il

---

[1] Alain Cudraz, « Les idées nouvelles à Monaco au siècle des Lumières », *Annales monégasques*, n° 2, 1978, p. 61-76.

[2] Jannine Martinez-Allolio, « Antoine Ier, un prince français », *Annales monégasques*, n° 5, 1981, p. 87-97.

[3] Léon-Honoré Labande, *Jacques Grimaldi, comte de Torigni, duc de Valentinois, prince de Monaco*, Monaco, Archives du Palais – Paris, Editions A. Picard, 1939, VII-89 p. Meredith Martindale, « Le Duc de Valentinois : un prince philosophe à Passy au XVIIe siècle », *Annales monégasques*, n° 7, 1983, p. 141-166. Martine Rousseau, « Les Réflexions Morales et Sensées du duc de Valentinois ou les pensées d'un Démocrite moderne », *Annales monégasques*, n° 9, 1985, p. 77-102.

[4] Gustave Detroy, *Un mariage princier au XVIIIe siècle dans la famille souveraine des Grimaldi*, discours prononcé à l'occasion de l'audience solennelle de rentrée, du 16 octobre 1923, de la Cour d'appel de Monaco, Monaco, Imprimerie de Monaco, 1923, 50 p. Joëlle Kéravec, *Les mariages de la maison de Monaco sous le règne de Louis XIV*, D.E.A. d'histoire du droit, Université de Nice, 1978, 112 p.

[5] Franck Bianchéri, « Louise-Hippolyte Grimaldi, Princesse souveraine de Monaco », *Annales monégasques*, n° 3, 1979, p. 7-56.

[6] Régis Lécuyer, « L'avènement du prince Honoré III (16-30 mai 1734) », *Annales monégasques*, nº 11, 1987, p. 7-22.

[7] Odile Damour, « Le Chevalier de Grimaldi, Gouverneur de Monaco de 1732 à 1784 », *Annales monégasques*, n° 24, 2000, p. 31-66.

[8] Jean-Baptiste Robert, Histoire de Monaco, Paris, PUF, 1973 (« Que sais-je ? » n° 1497), p. 56-57 ; « Notes sur l'originalité de la révolution monégasque (1792-1793) », *Annales monégasques*, n° 13, 1989, p. 99-124. Claude-Aline Encenas, « Le prince Honoré III pendant la Révolution française. Septembre 1790-avril 1792 : l'ordre public menacé », *Annales monégasques*, n° 19, 1995, p. 7-26 ; « Le prince Honoré III pendant la Révolution française. Mai-octobre 1792 : le Rocher de la Liberté », *Annales monégasques*, n° 21, 1997, p. 111-132 ; « Le prince Honoré III pendant la Révolution française. Novembre 1792-septembre 1793 : la fin des illusions », *Annales monégasques*, n° 24, 2000, p. 67-110.

[9] Jean-Baptiste Robert, « La tragique destinée d'une princesse de Monaco au XVIIIe siècle : Françoise-Thérèse de Choiseul-Stainville », *Annales monégasques*, n° 22, 1998, p. 165-186.

poursuit sous l'Empire une carrière militaire commencée sous le Directoire et le Consulat puis, en 1809, devient écuyer de l'impératrice Joséphine[10]. En 1814, la principauté est restaurée, d'abord sous protectorat français, puis, après le second traité de Paris, en 1815, sous le protectorat du Piémont-Sardaigne[11].

Malgré les bouleversements des temps, une continuité peut être établie entre début du second XVIIIe siècle et fin du premier XIXe siècle, et une unité culturelle et politique dégagée autour de l'application à Monaco du despotisme éclairé. De Honoré III (1720-1795) à Florestan Ier (1785-1856) en passant par Honoré V (1778-1841), il y a, semble-t-il, des éclats de Lumières qui perdurent, en dépit et contre toute révolution, le temps d'un siècle, dans la culture et la politique des princes de Monaco. Insufflé à l'origine dans la famille par Jacques Ier, l'esprit nouveau est expérimenté sur le plan politique à Monaco par Honoré III qui trouvera un continuateur dans la personne de son petit-fils Honoré V, qui gouvernera d'abord pendant quatre années (1815-1819) au nom de son père Honoré IV (1758-1819).

Chez Honoré III et chez Honoré V, il y a un même dirigisme économique, une même volonté de diversifier les ressources de Monaco en les rendant moins dépendantes du climat, donc une même volonté d'industrialiser, une même inclination mercantiliste, une même volonté d'attirer le maximum de devises tout en assurant une indépendance commerciale, un même refus de toute concession à la souveraineté, un même souci de l'indépendance religieuse pour la principauté, une même mise à l'écart de tout principe surnaturel, une même volonté de rationaliser l'Etat, un même souci de l'éducation populaire.

Dans les années 1750, Honoré III autorise négociants et artisans à implanter fabriques de cire, de vermicelle, manufacture de tabac, savonnerie[12]. Mais les résultats sont médiocres, faute de débouchés véritables. En 1760, il concède à des Sardes le privilège exclusif d'exploiter une imprimerie[13]. En 1766, le personnel du *Courrier d'Avignon* se replie à Monaco après l'occupation par la France d'Avignon et, de 1769 à 1775, fait reparaître le *Courrier* sous le nom de *Courrier de Monaco*[14]. Honoré V donnera un éphémère privilège en 1815 pour faire renaître une gazette[15]. En 1782, à la faveur de la découverte d'un gisement de

[10] René Diana, « À travers la correspondance d'Honoré V, prince de Monaco : quand le citoyen Grimaldi servait dans les armées de la République (décembre 1798-juin 1801) », *Annales monégasques*, n° 4, 1980, p. 55-92 ; « À travers la correspondance d'Honoré V, prince de Monaco : l'officier de l'Empereur. Les campagnes d'Allemagne et la Pologne (1806-1807) », *Annales monégasques*, n° 6, 1982, p. 27-68 ; « À travers les archives d'Honoré V, prince de Monaco : Monsieur de Monaco, baron d'Empire. Les ambitions déçues (1808-1814) », *Annales monégasques*, n° 8, 1984, p. 67-104.

[11] Thierry Garbatini, « La Principauté de Monaco à la chute de l'Empire napoléonien. La Restauration des Princes (1814-1815) », *Annales monégasques*, n° 13, 1989, p. 71-98 ; « La Principauté de Monaco à la chute de l'Empire napoléonien. La mise en place d'un protectorat sarde (1815-1817) », *Annales monégasques*, n° 16, 1992, p. 61-100.

[12] Alain Cudraz, Idées nouvelles, Lumières et révolution(s) à Monaco (1750-1793), D.E.S. d'histoire, Université de Nice, 1973, p. 18-29 ; « Les idées nouvelles à Monaco au siècle des Lumières », *Annales monégasques*, n° 2, 1978, p. 65-66.

[13] Philippe Casimir, *L'imprimerie de Monaco depuis ses origines*, Monaco, Impr. de Monaco, 1915, 61 p. ; Léon-Honoré Labande, « La première imprimerie de Monaco », dans *Notes d'art et d'histoire*, Monaco, Archives du Palais, 1938, p. 5-33 ; Paolo Borzone, « Agostino Olzati, Stampatore in Monaco », *La Berio. Rivista semestrale di storia locale e di informazioni bibliografiche. Comune di Genova. Servizio Biblioteche,* 35e a., n° 2, juillet-décembre 1995, p.75-79 ; Hervé Barral, « L'impression monégasque du XVIIe au début du XIXe siècle », *Chroniques d'hier et d'aujourd'hui*, Monaco, Comité national des traditions monégasques, 2000, p. 15-25.

[14] Hyacinthe Chobaut, « Le Courrier d'Avignon à Monaco 1769-1775 », *Mémoires de l'Institut historique de Provence*, t. IV, 1927, p. 32-47.

[15] Archives du palais de Monaco (désormais citées : APM), A 142, ordonnance du 13 mai 1815 accordant au sieur Simonot le privilège d'établir une gazette. A 143, ordonnance du 14 décembre 1816 révoquant ce privilège. La ligne éditoriale n'a satisfait ni le prince ni les autorités sardes : Thierry Garbatini, « La Principauté de

houille sur les pentes du Mont-Agel, Honoré III songe à un large essor industriel pour la principauté, en recourant à des entrepreneurs protestants : « j'ai pensé que la circonstance serait favorable pour attirer à Monaco des habitants qui pourraient y être utiles par leur industrie, leur travail et leur commerce […]. On pourrait prendre pour base ce qui se pratique à Nice et Livourne et les nouveaux arrangements pris ou projetés par l'empereur ou le Grand-Duc ; mandez-moi aussi les avantages que les nouveaux colons pourraient apporter et prétendre par leur établissement tant à Monaco qu'à Menton et même avec le temps sur le Cap-Martin. La bonneterie, l'horlogerie seraient de leur ressort et ces travaux paraissent d'autant plus adaptés au pays qu'ils n'exigent point d'eau »[16]. En 1783, le prince tente encore de créer une verrerie. A la mode physiocratique, Honoré III cherche aussi à développer l'économie agrumicole. Des arbres sont achetés, des pépinières créées. Des mûriers sont plantés.

Honoré Albini, intendant de la principauté en 1815, reconnaissant dans les projets du petit-fils les desseins du grand-père, cherche à dissuader le futur Honoré V de s'engager dans une voie vouée à l'échec. Le prince minimise la similitude pour le convaincre du bien fondé de sa politique : « le Prince Honoré III, dites-vous, a essayé de tout, a vu que rien ne pourroit réussir et a fini par faire l'aumone à ses sujets. Mais le Prince que vous citez et dont la mémoire me sera toujours chère laissoit tomber en ruines ses Palais et ses fermes, faudroit-il en faire autant ? Faut-il parce qu'on n'a aucune industrie sous un Prince que ses successeurs n'encouragent aucune manufacture ; vous me faites là un raisonnement bien absurde. D'ailleurs quelle différence y auroit-il pour mes finances de faire 20 000 f d'aumônes ou de perdre 20 000 f pour soutenir une manufacture ? aucune ; mais pour le peuple une bien grande, c'est qu'une aumône de 20 000 f ne pourroit soutenir cent personnes, et que la manufacture quoiqu'allant fort mal ne m'a encore fait éprouver depuis un an qu'une perte fort légère aisée à réparer et qu'elle emploie déjà près de quatre cent personnes. D'ailleurs, n'est-ce donc rien de détruire la fainéantise source de tous les vices, est-il glorieux pour un prince de gouverner un peuple de mendiants, de ne voir autour de lui que des haillons et de la misère ! Et puis, vous parlez des aumônes de mon grand-père, il avoit 600 000 f de rentes et moi je n'ai presque rien, comment pourroi-je prendre sur mon revenu 20 ou 30 000 f pour répandre autour de moi. En somme, l'industrie que je veux introduire peut employer 1000, peut-être 1500 ouvriers, il n'y a aucune aumône qui puisse remplacer cet avantage. La perte, s'il y en a, sera à ma charge, personne n'en souffrira et je la regarderai comme une aumône ; il y a donc absurdité à vouloir me prouver que, pour le bien du pays, je dois chercher aucun moyen d'encourager une manufacture qui emploie déjà 400 personnes et qui pourra par la suite en employer le double ou le triple. […] Savez-vous ce que les fermiers normands surtout répètent sans cesse quand on leur présente une nouvelle méthode en agriculture ? *Si ce procédé valoit quelque chose nos pères l'auroient employé*. Cependant, on essaie la méthode, elle réussit et les fermiers s'en emparent. Il en sera de même de mon système auquel vous répondez comme les fermiers normands. Le prince honoré 3 n'a pu parvenir à établir des manufactures, donc la chose est impossible. On ne peut trouver du charbon et du marbre là où il n'y en a pas, mais partout où il y a des hommes on peut établir des manufactures d'objets de première nécessité, car là où l'on consomme il faut acheter »[17].

Monaco à la chute de l'Empire napoléonien. La mise en place d'un protectorat sarde (1815-1817) », *Annales monégasques*, n° 16, 1992, p. 74-76.

[16] APM, B 65, Honoré III à l'abbé Marc-Aurèle Mottoni, secrétaire d'Etat de 1780 à 1792, curé de Monaco en 1789, Paris, 3 août 1782.

[17] APM, B 73, Honoré V à Honoré Albini, intendant général de Monaco de 1815 à 1817, secrétaire d'Etat de 1817 à 1821, ministre d'Etat honoraire en 1828, Paris, 28 mai 1816.

Au delà de quelques changements énoncés, au delà d'inévitables variations et inflexions, la politique économique que Honoré V met en place à Monaco ne diffère pas fondamentalement de celle de Honoré III, quelques excès fiscaux mis à part[18]. Peut-être parce que c'est la seule politique possible, mais aussi parce que le prince reste, au début du XIXe siècle, un homme du XVIIIe siècle, par sa naissance et par son éducation.

L'imaginaire historique du prince Honoré V confirme que sa personnalité est profondément marquée et influencée par les figures de son temps, mais aussi par celles des Lumières, en particulier par les souverains éclairés[19], et que les curiosités de son esprit vont au delà de celles d'un réactionnaire « qui n'a rien appris et rien oublié ». Son panthéon personnel, tel qu'il apparaît au travers des personnages qu'il cite dans son ouvrage *Du paupérisme en France et des moyens de le détruire*, dans sa correspondance et dans ses interventions à la chambre des pairs, où il est un royaliste modéré, est plus ouvert que celui des députés ultra-royalistes [20]. Au total, sur quatre-vingt dix-sept noms recensés, personnages de l'Antiquité (dont huit personnages bibliques) et contemporains du prince arrivent presque à égalité avec vingt-six et vingt-neuf noms. L'époque moderne domine : le XVIIIe siècle avec quatorze noms, le XVIe siècle avec onze noms, le XVIIe siècle avec neuf noms. Vient enfin le Moyen-Age avec sept noms. Les rois de France sont beaucoup moins cités que dans les discours des députés de la Restauration. En revanche, les temps modernes sont omniprésents, comme chez les députés, mais le siècle des Lumières est loin d'être délaissé, à la différence, surtout, des royalistes. Les références aux héros de l'Antiquité sont très nombreuses, comme chez les libéraux, mais à la différence des discours royalistes, où elles sont quasiment absentes. Tandis que le Moyen-Age semble affectionné par les députés ultras, il n'a pas, pour Honoré V, de même que le XVIIe siècle ou l'épisode révolutionnaire, la même valeur d'exemple. Parmi les princes de Monaco, ses ancêtres et prédécesseurs, est surtout inscrit dans sa mémoire son grand-père Honoré III, mais aussi Antoine Ier [21].

Le frère et successeur de Honoré V, Florestan Ier, peu préparé au gouvernement, doit faire face à la montée des revendications issues du *Risorgimento*[22] et suit les mêmes orientations jusqu'à la sécession mentonnaise de 1848.

Généralement, en France et en Europe, 1848 est considéré comme la fin d'un monde politique, social et économique. Dans la principauté, c'est d'abord la fin d'un ancien régime politique : Menton et Roquebrune se séparent de Monaco sous l'influence des réformes accordées par Charles-Albert de Piémont-Sardaigne, se proclament villes libres le 20 mars, et

---

[18] Bernard Noat, *Un essai d'économie dirigée. La politique du prince Honoré V de Monaco (1815-1841)*, thèse de droit (Roger Aubenas, dir.), Université d'Aix, 1958, 425 p.

[19] Cartouche, Catherine II, Cook, Franklin, Frédéric II, Quesnay, Law, Léopold II empereur, Louis XVI, Mandrin, Marie-Thérèse, Smith (8), Young : S.A.S. le prince de Monaco, *Du paupérisme en France et des moyens de le détruire*, Paris, Terzuolo, 1839, p. 41, 48, 50, 57, 83, 84, 88, 90, 92 ; A.P.M., B* 79, à Pierre-Jacques Chappon (1788-1849), munitionnaire général de Monaco, Vaussieux, 6 mai 1821 ; *Opinion de Monsieur le duc de Valentinois sur Alger. Chambre des pairs, session de 1837*, Paris, Veuve Agasse, p. 7.

[20] Pierre Triomphe, « Un panthéon, deux mémoires ? Les personnages historiques dans le discours des députés de la Restauration », *Histoire, économie et société*, 19e a., avril-juin 2000, p. 217-234. Pour une étude plus complète du panthéon personnel de Honoré V, voir Thomas Fouilleron, « Un prince en politique. Honoré V de Monaco, pair de France, ou la réaction dans la modération (1814-1841) », *Annales monégasques*, n° 27, 2003 (à paraître).

[21] APM, B 73, à Honoré Albini, Paris, 28 mai 1816 ; B 75, à Horace Pretti de Saint-Ambroise (1751-1839), gouverneur de Menton de 1815 à 1828, gouverneur général de la principauté de 1828 à 1839, Paris, 23 décembre 1830.

[22] Thomas Fouilleron, « L'avant 1848 dans la principauté de Monaco. Les "événements de Menton" sous le règne de Honoré V », *Ou païs mentounasc. Bulletin de la Société d'art et d'histoire du Mentonnais*, 23e a., juin 1998, n° 86, p. 2-10 ; septembre 1998, n° 87, p. 13-18.

demandent leur annexion aux Etats sardes, qui les administrent de septembre 1848 à 1860[23]. Le prince Florestan Ier avait essayé de répondre aux revendications fiscales et communales par une charte constitutionnelle octroyée le 25 février. Sans succès. Même si ce texte ne fut pas ensuite appliqué au seul territoire de Monaco, cela marque les prémisses de la fin d'une certaine conception de la monarchie.

Avant la sécession, Menton assurait l'essentiel de l'activité économique (culture et commerce des agrumes et des huiles) alors que Monaco n'était que ville de cour et ville de garnison. Un partisan de la révolution mentonnaise en 1848 le rappelle : « une rivalité séculaire existait entre la ville princière et la ville bourgeoise, entre le rocher nu et dominateur et le pays producteur. […] Menton et Roquebrune payaient ; Monaco profitait »[24]. Fodéré remarquait aussi l'antagonisme des deux villes dans son *Voyage aux Alpes-Maritimes* en 1821 : « Monaco est la capitale, et Menton la principale ville de ce petit Etat : la première a les parchemins, de la noblesse et des dignités ; la seconde a les richesses »[25]. Depuis longtemps, presque depuis l'origine, Menton était le maillon faible de l'ensemble territorial qui est devenu la principauté. Déjà, au Moyen-Age, le statut des deux communautés différait[26]. Les princes n'ont jamais vraiment réussi à combler un fossé qui s'est élargi depuis leur restauration en 1814. En effet, les ressources des souverains sont désormais amputées des rentes de l'Etat protecteur, du « droit de mer » sur les cargaisons des navires, qui n'a pas été rétabli, et des revenus des terres de France, perdues pendant la Révolution. Dans le manque, Menton a d'autant plus l'impression d' « entretenir » Monaco.

Le voyageur anglais Smolett remarque, dans les années 1760, que les revenus du prince « s'élèvent à un million de livres françaises… , mais la principauté de Monaco, qui ne compte que trois petites villes et une étroite bande de rochers nus ne lui en rapportent pas plus de sept mille par an ; le reste vient de ses domaines français »[27]. Ce n'est pas une double résidence, habituelle sous l'Ancien Régime, mais au moins une triple résidence dont disposent les princes de Monaco : une résidence monégasque[28] ou mentonnaise[29], souvent délaissée dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle[30] et la première moitié du XIXe siècle, l'hôtel parisien[31] et, enfin, les châteaux de Torigni et de Valmont, en Basse et Haute-Normandie,

---

[23] Hubert Heyriès, « L'"annexion" de Menton et Roquebrune par le royaume de Piémont-Sardaigne, ou l'amorce du processus militaro-plébiscitaire dans l'aventure risorgimentale », dans *De la révolution au coup d'Etat (1848-1851). Les répercussions des événements parisiens entre Alpes et Pyrénées.* Actes du colloque des 18 et 19 septembre 1998 (Roland Andréani et Marianne Leulliez dir.), Montpellier, Université de Montpellier III, 1999, p. 27-37.

[24] Abel Rendu, *Menton, Roquebrune et Monaco, (ex-principauté-Italie). Histoire, administration et description de ce pays*, Paris, Comon, 1848, p. 83-84.

[25] François-Emmanuel Fodéré, *Voyage aux Alpes-Maritimes*, Paris, Levrault, 1821, t. II, p. 367.
François-Emmanuel Fodéré (1764-1835) : Louis Imbert, « Notes sur le séjour de Fodéré à Nice », *Nice historique*, 1935, n° 2, p. 33-40 et « Fodéré et le "voyage statistique" aux Alpes-Maritimes », 1935, n° 3, p. 68-76 ; Ernest Hildesheimer, « Un médecin au temps de Bonaparte : Fodéré et son voyage aux Alpes-Maritimes », Nice historique, 1969, p. 103-118 ; Dictionnaire de biographie française (désormais cité : DBF), t. XIV, 1979, col. 163-164.

[26] Jean-Baptiste Robert, *Histoire de Monaco*, p. 21, 80.

[27] Tobias George Smolett, *Voyages à travers la France et l'Italie*, trad. André Fayot, Paris, Librairie José Corti, 1994, p. 227-228.

[28] Léon-Honoré Labande, *Le palais de Monaco*, Monaco, Imprimerie de Monaco – Paris, Champion, 1932, 192 p.

[29] Jacqueline Martial-Salme, « Une demeure princière : le palais de Carnolès », *Annales monégasques*, n° 12, 1988, p. 117-148.

[30] « [Le prince] vit presque constamment en France » remarque, dans les années 1760, Tobias George Smolett, *Voyages à travers la France et l'Italie*, 1994, p. 228.

[31] Martine Rousseau-Chatelain, « Une ancienne demeure des princes de Monaco : l'Hôtel de Matignon », *Annales monégasques*, n° 17, 1994, p. 171-202.

remplacés, pour Honoré V, après la Révolution, par celui de Montbosq à Saint-Martin-des-Besaces, dans le Calvados. Les deux premières, monégasques et parisiennes, sont résidences « d'ostentation et de dépenses », la troisième est résidence campagnarde « de récoltes, de surveillance et de gestion », pour reprendre les mots de Jean Meyer[32]. Le voyageur Millin, en 1816, rapporte que le prince « venoit passer six mois dans sa ville et dans son château de plaisance à Carnolet [Carnolès], et il y dépensoit dans cet espace de temps cent cinquante mille livres. Il avoit une cour, des officiers civils et militaires, des gentilshommes, des gardes ; et chacun de ses offices valoit à celui qui le possédoit, une augmentation de revenu : quelque modiques que fussent les appointemens, c'étoit beaucoup pour un habitant du rocher de Monaco, qui ne peut vivre que du produit d'un petit domaine qu'il fait cultiver ; car il n'y a dans la place, et ne peut y avoir ni commerce, ni fabriques. Pendant son séjour, le prince tenoit table ouverte ; il donnoit des bals chaque Dimanche. Il ne restoit, quand je fus à Monaco, d'autre plaisir aux habitans que de considérer sans cesse la vaste mer, et de regarder le passage des vaisseaux »[33].

Les princes se doivent d'être bilingues, puisque, jusqu'au XVIIIe siècle, l'administration directe de la principauté se fait essentiellement en italien. La secrétairerie avait même été divisée en deux sections, française et italienne, sous Antoine Ier, mais réunifiée après son règne. Honoré III envisageait le problème pour son petit-fils, futur Honoré V : « Je présume que le livre d'italien dont vous me parlez, contribue à vous familiariser avec cette langue dont la connaissance, à l'usage, vous sera utile un jour, puisque toutes les affaires se traitent ici dans cet idiome »[34]. En 1816, annexion française pendant la Révolution et l'Empire et volonté d'Honoré V aidant, l'italien paraît légèrement moins prégnant : « On s'aperçoit bientôt à Menton qu'on entre dans l'Italie ; toutes les affiches sont en italien ; toutes les annonces se font dans la même langue : c'est celle que l'on parle de préférence ; mais tous les habitants parlent aussi français, comme à Nice, à Villefranche et à Monaco »[35]. Tous les actes de souveraineté sont alors proclamés en français.

La sociabilité des princes se développe au XVIIIe siècle grâce aux alliances familiales, à la fréquentation de salons, à l'appartenance à la franc-maçonnerie. En 1786, le duc de Valentinois, futur Honoré IV, appartient à la loge parisienne de *la Société Olympique* - qui est la suite de la loge de *l'Olympique de la Parfaite Estime* dans laquelle il est initié depuis au moins l'année précédente. Il est alors officier du Grand-Orient[36]. Dans cette même loge, figurent une grande partie de la haute aristocratie maçonne parisienne, son beau-père, le duc d'Aumont, le beau-père de son frère Joseph, le comte de Choiseul-Stainville[37]. Le duc de Valentinois est, en outre, affilié à la loge de *la Bonne Union* de Rethel, dont il est un des fondateurs en 1786 et qu'il autorise à tenir réunion dans son château[38].

---

[32] Jean Meyer, *Noblesses et pouvoirs dans l'Europe d'ancien Régime*, Paris, Hachette, 1973, p. 57.

[33] Aubin-Louis Millin, *Voyage en Savoie, en Piémont, à Nice, et à Gènes*, Paris, Wassermann, 1816, p. 142-143. Aubin-Louis Millin (1759-1818), archéologue, botaniste et minéralogiste : *Biographie universelle (Michaud) ancienne et moderne…,* n^elle^ éd., Paris, Desplaces-Leipzig, Brockhaus, s. d., t. XXVII, p. 304-306.

[34] A.P.M., B 68, Monaco, 7 mars 1790, Honoré III à son petit-fils Honoré.

[35] Aubin–Louis Millin*, Voyage en Savoie, en Piémont, à Nice, et à Gènes*, p. 144.

[36] Alain Le Bihan, *Franc-maçons parisiens du Grand-Orient de France (fin du XVIIIe siècle*), Paris, Bibliothèque nationale, 1966, p. 19 et 232. A.P.M., H 99, quittances de cotisation à la loge pour 1785 ; H 101, quittances pour l'admission aux 2e et 3e grades de l'Académie maçonnique (6 mars 1787).

[37] Alain Le Bihan, *Franc-maçons parisiens du Grand-Orient de France (fin du XVIIIe siècle),* p. 46, 126. Louis-Marie-Guy, duc d'Aumont (1732-1799) : François-Alexandre de La Chesnaye des Bois, *Dictionnaire de la noblesse*, 3e éd., Paris, Schlesinger frères, t. II, 1868, col. 49. Jacques-Philippe de Choiseul, comte de Stainville (1727-1789), maréchal de France : DBF, t. VIII, 1959, col. 1223-1224.

[38] Michel Gaudart de Soulages et Hubert Lament, *Dictionnaire des franc-maçons français*, Paris, Albatros 1980, p. 406. Alain Le Bihan, *Loges et chapitres de la Grande Loge et du Grand-Orient de France (2e moitié du XVIIIe siècle),* Paris, Bibliothèque nationale, 1967, p. 196. A.P.M., C 419, lettres du duc de Valentinois à la loge de Rethel, 4 et 25 janvier 1786.

De la sociabilité maçonnique à la sociabilité philanthropique, il n'y a qu'un pas. Comme le rappelle Catherine Duprat, « après la génération des académies et sociétés d'émulation, puis celle des loges, [l'association de bienfaisance] correspond à un troisième âge des sociétés de bien commun »[39] et de la sociabilité des Lumières. Le duc de Valentinois adhère à la *Société philanthropique de Paris* (fondée en 1780) en 1785[40]. Nul doute que Honoré V, passée l'onde de choc révolutionnaire, puisera dans le terreau et la mémoire d'une pratique paternelle et grand-paternelle[41], et renouera en Basse-Normandie, à la fin de sa vie, au moyen de son *Association pour l'extinction de la mendicité par le perfectionnement de l'agriculture et la moralisation des classes pauvres*, avec une idéologie philanthropique issue des Lumières, qui, couplée à l'idéologie ancienne du patronage aristocratique, sera alors anachronique en pleine industrialisation et Monarchie de juillet[42].

Le premier XIXe siècle voit probablement se réduire cette « nébuleuse » de sociabilité, en extension comme en profondeur. La plupart des domaines français ont été perdus. Les princes doivent vivre plus modestement et limiter leurs séjours à Monaco[43]. Le prince Honoré

---

[39] Catherine Duprat, « *Pour l'amour de l'humanité* ». *Le temps des philanthropes. La philanthropie parisienne des Lumières à la monarchie de Juillet*, t. I, Paris, Éditions du CTHS, 1993, p. 88-89.

[40] Catherine Duprat, « Pour l'amour de l'humanité ». *Le temps des philanthropes*…, p. 68.

[41] Le docteur Deschamps, qui participe à l'expérience philanthropique du prince Honoré V en Normandie, atteste de la grande attention dont bénéficiaient déjà les pauvres, de la part du prince Honoré III : « Les seuls pauvres de Thorigni recevaient de lui chaque semaine, entr'autres secours, six cents kilogrammes de pain, et l'indigence honteuse obtenait une plus large part encore dans ses bienfaits ». Lorsqu'il y avait fête au château, « tout habitant de la ville, d'une conduite honorable et d'une tenue décente, recevait des invitations d'y assister. Il les visitait sans façon, engageait ceux qui possédaient un cheval à le suivre dans ses chasses et se montrait toujours poli et très affable. […] Le prince de Monaco se montra favorable aux idées nouvelles qui se manifestèrent alors ». François Deschamps (1794-1868), docteur en médecine (1817), maire de Torigni, Notice historique sur la ville de Torigni-sur-Vire et sur ses barons féodaux, Saint-Lô, Delamare, s.d. [1855], p. 132, 135. Cette bienfaisance princière est sûrement la raison pour laquelle société populaire et conseil général de la commune de Torigni protestent énergiquement, les 10 et 11 frimaire an II (30 novembre et 1er décembre 1793), contre l'incarcération du prince Honoré III : « Le citoyen Grimaldy, bien différent des autres seigneurs de l'ancien régime […] a toujours déployé un caractère de bonté, de justice et de sensibilité […], il a toujours été le même, affable, débonnaire, compatissant et généreux […] respectant les propriétés, il ne s'est jamais permis la chasse que lorsqu'elle n'était préjudiciable à personne ». En outre, il faisait remise des amendes encourues pour délit de chasse, permettait aux malheureux de prendre du bois dans son parc. Il n'a jamais rien dit contre la Révolution, il a toujours obéi à la loi, il a cédé à un prix bien inférieur à l'estimation, les halles, boucheries, conciergeries et ancien auditoire, réclamés par la commune. Les habitants de Thorigni forment de ce fait le vœu que le prince vienne résider auprès d'eux (Léon-Honoré Labande, Histoire de la principauté de Monaco, Monaco, Archives du palais - Paris, Picard, 1934, p. 368).

[42] Thomas Fouilleron, *Le prince et le pauvre. Idées et pratique philanthropique du prince Honoré V de Monaco (1778-1841),* mémoire de maîtrise (Jacqueline Lalouette, dir.), Université de Clermont-Ferrand II, 1997, 2 vol., 473 p. ; « La philanthropie comme prévention de la révolution. L'exemple du prince Honoré V de Monaco (1778-1841) », De la révolution au coup d'Etat (1848-1851). Les répercussions des événements parisiens entre Alpes et Pyrénées. Actes du colloque des 18 et 19 septembre 1998 (Roland Andréani et Marianne Leulliez dir.), Montpellier, Université de Montpellier III, 1999, p. 9-25.

[43] Honoré V s'en plaint, le 18 novembre 1838, à Charles Voliver, secrétaire des commandements du prince à partir de 1820, avocat général de Monaco de 1830 à 1855, et justifie ainsi ses nombreuses absences de la principauté : Il y a « impossibilité de payer le budget et de soutenir la dignité princière en Italie. Mon voyage est pour moi une chose fort chère, le séjour de même, les revenus suffisent à mon existence provinciale en France. Si je voulois habiter Paris, vous en soufriez tous. Si je residois à Monaco, ma force de protection, cette force qui vous a déjà sauvés de tant de crises connues ou inconnues, se paraliseroit nécessairement ». Le 20 décembre 1838, il ajoute : «Vous apreciez avec sagesse et reconnoissance tous les avantages que la Principauté retire de mon administration, le nombre d'existences soutenues par mes soins. Et bien, ce beau résultat ne peut être soutenu aussi que par une persévérance peu commune. Pour être vraiment Prince à Monaco, je dois me réduire en Normandie à la position de simple particulier ; j'ai bien sû l'ennoblir par mes travaux, mais ceux cy sont le fruit de mon esprit, non de mes revenus. Si je me laissois entrainer par le désir bien naturel de résider tout ou partie de l'année au milieu de vous, la moitié des existences se trouveroit brisée, aucun travail ne pourroit s'exécuter. Voyez au lieu de cette situation malheureuse tout ce qui se fait et le nombre de gens qui vivent de notre bourse » (A.P.M., B 79).

V vit principalement en Normandie, fréquente surtout à Paris la Chambre des pairs. Les fêtes princières entre 1814 et 1848 témoignent d'un certain affadissement des images et des représentations de la monarchie monégasque : par manque de moyens financiers, le décorum est réduit. Mais les démonstrations symboliques de ces réjouissances attestent également d'une volonté du souverain de renforcer son pouvoir[44]. Plus que jamais, le prince de Monaco se montre despote éclairé.

Mode, « évidence littéraire » pour Michel Morineau, l'agromanie du temps des Lumières n'a peut-être pas l'efficience pour le progrès aux champs que l'on a pu lui prêter, si l'on en croit Voltaire : « Vers l'an 1750, la nation rassasiée de vers, de tragédies, de comédies, d'opéras, de romans, d'histoires romanesques, de réflexions morales, plus romanesques encore, de disputes théologiques sur la grâce et les convulsions, se mit enfin à raisonner sur les blés. On oublia même les vignes pour ne parler que du froment ou du seigle. On écrivit des choses utiles sur l'agriculture ; tout le monde les lut, excepté les laboureurs »[45]. Mais ce « pépiement » traduit au moins un état d'esprit nobiliaire, un intérêt de la classe aristocratique pour la mise en valeur de ses domaines et pour l'accroissement des moyens de subsistance des plus pauvres. Pour les princes de Monaco, qui participent de cette inclination, c'est plus qu'un *hobby*. S'ils sont des amateurs, éclairés, ils ont aussi un projet politique et social : le patronage agrarien du monde rural.

La possession par le duc de Valentinois, futur Honoré IV, d'un nombre relativement important de livres d'agronomie, y compris d'ouvrages anglais, atteste, à la fin du XVIIIe siècle, d'une dilection certaine pour le ménage des champs.

Honoré III épouse en Normandie la double mode aristocratique de l'hippiatrie et de l'anglomanie. L'implantation du mûrier à Monaco, à partir surtout des années 1730, suit les efforts fournis par la monarchie française pour développer, en ses provinces, cette culture réputée rémunératrice, et manifeste la volonté des princes de diversifier les ressources de la principauté.

Honoré V, quant à lui, plus praticien que savant, se distingue du pharmacien Homais, campé par Flaubert, et de ses ambitions scientistes: « Croyez-vous qu'il faille, pour être agronome, avoir soi-même labouré la terre ou engraisser des volailles ? Mais il faut connaître plutôt la constitution des substances dont il s'agit, les gisements géologiques, les actions atmosphériques, la qualité des terrains, des minéraux, des eaux, la densité des différents corps et leur capillarité ! Que sais-je ? Et il faut posséder à fond tous les principes d'hygiène, pour diriger, critiquer la construction des bâtiments, le régime des animaux, l'alimentation des domestiques ! Il faut encore, madame Lefrançois, posséder la botanique : pouvoir discerner les plantes, entendez-vous ? Quelles sont les salutaires d'avec les délétères, quelles les improductives et quelles les nutritives ; s'il est bon de les arracher par-ci et de les ressemer par-là, de propager les unes, de détruire les autres : bref, il faut se tenir au courant de la science par les brochures et papiers publics, être toujours en haleine, afin d'indiquer les améliorations »[46]. Retiré sous la Monarchie de juillet, comme nombre de légitimistes, sur ses terres de Basse-Normandie, sans être pour autant un fanatique des lys, Honoré V veut renouer

[44] Thomas Fouilleron, « Fêtes princières et conscience nationale dans la principauté de Monaco (1814-1848) », *D'Albintemelium à la prud'homie des pêcheurs mentonnais.* Journée d'études du 9 octobre 1999, Menton, Société d'art et d'histoire du Mentonnais, 2000, p. 29-39.

[45] Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, cité par Michel Morineau, *Les faux-semblants d'un démarrage économique : agriculture et démographie en France au XVIII*e *siècle*, Paris, Armand Colin (Cahiers des Annales, n° 30), 1971, p. 7-8.

[46] Gustave Flaubert, *Madame Bovary,* Paris, Gallimard, coll. « Folio », p. 185.

les liens entre château et paysans[47] : son objectif est de profiter des surplus de production que permettent les nouveaux assolements pour occuper et nourrir nécessiteux et mendiants.

L'aristocrate du XIXe siècle, devenu agronome et philanthrope, est perçu comme l'héritier direct de ces preux chevaliers qui secouraient le pauvre, défendaient la veuve et l'orphelin ; il porte, en lui, la quintessence de cette morale et de ces vertus à l'origine spécifiquement nobles. Gérando lui-même, dans son traité *De la bienfaisance publique*, en 1839, cite le prince de Monaco comme l'exemple des devoirs nouveaux de l'aristocratie : « Quel beau patronage s'offre aux grands propriétaires ruraux qui résident au sein de leurs héritages s'ils consentent à exciter, diriger, par leurs encouragements et leurs conseils, un mouvement industriel bien entendu dans la population dont ils sont environnés ! D'honorables exemples montrent toute l'étendue de la puissance bienfaisante qu'ils pourraient exercer ; il suffira d'indiquer ici celle que donne M. le prince de Monaco, dans le département du Calvados [...]. Ce patronage sera plus noble et plus utile que ne le furent les privilèges et les titres féodaux, et les remplacera avec un immense avantage, si les grands propriétaires comprennent bien ce qu'attendent d'eux les progrès de la civilisation, et ce que leur demandent leurs propres intérêts »[48]. *La Province et Paris*, poursuit dans la même veine : « Honneur donc, trois fois honneur à M. le prince de Monaco !... Le premier en France il a compris que noblesse oblige à quelque chose, et que l'homme envers lequel la fortune s'est montrée libérale, doit être en ce monde la providence du malheureux condamné à vivre de son travail en buvant la sueur de son front. Le prince s'est donc mis à l'œuvre, il y a payé de sa personne, de ses deniers, et de son intelligence est sorti ce vaste et bienfaisant système qui doit avoir pour résultat évident le bien-être et la moralisation des classes pauvres de la société »[49].

L'investissement agro-philanthropique de Honoré V, semblable à celui de nombreux aristocrates, dans les objectifs et dans le discours, témoigne de la permanence de l'idéal du gentilhomme rural, des Lumières au début du XIXe siècle. En effet, le modèle qui préside aux relations entre le prince et le monde rural (propriétaires, fermiers, responsables d'exploitation, ouvriers agricoles, qui mettent en œuvre son système agronomique) reste paternaliste, le châtelain se considérant comme un *pater familias* régnant sur sa *gens*. Dans les campagnes, l'aristocrate doit être un enseignant, un missionnaire qui supplée aux tendances routinières de la paysannerie et montre la voie du progrès. L'association devient le lieu de rencontre et de collaboration entre classes. Le *Manuel d'agriculture* du fermier de Saint-Martin-des-Besaces n'atteint ainsi la notoriété que grâce à la médiation du prince qui lui fait bénéficier de son magistère. La terre appelle ses possesseurs à l'habiter et à la faire cultiver plutôt qu'à en tirer des revenus à distance. Porteuse d'une idéologie cohérente qui l'amène à s'opposer aux excès du libéralisme, au nom d'une conception agrarienne et paternaliste de la société, la noblesse terrienne, que représente le prince de Monaco, a ainsi réussi à assurer la permanence, et même le regain, de son influence. Elle a sans doute freiné la pénétration de l'économie de marché dans les campagnes par la restauration du lien de patronage. Mais elle a peut-être surtout

---

[47] Claude-Isabelle Brelot, « Châteaux, communautés de village et paysans dans une province française au XIXe siècle », dans *La terre et la cité. Mélanges offerts à Philippe Vigier*, textes réunis par Alain Faure, Alain Plessis et Jean-Claude Farcy, Paris, Créaphis, 1994, p. 53-65.

[48] Joseph de Gérando, *De la bienfaisance publique*, Bruxelles, Société belge de librairie, 1839, t. II, p. 139.
Joseph de Gérando (1772-1842) : DBF, t. XV, 1982, col. 1197-1199 ; Catherine Duprat, *Usages et pratiques de la philanthropie à Paris au début du XIXe siècle*. Pauvreté, action sociale et lien social à Paris au cours du premier XIXe siècle, Paris, Comité d'histoire de la sécurité sociale, t. II, 1997, p. 1079-1086.

[49] Jean-Guillaume-Antoine Luthereau, « Economie sociale et politique. Extinction de la mendicité. Exposé théorique, application pratique », *La Province et Paris*, t. I, 1841, p. 58.
Jean-Guillaume-Antoine Luthereau (né en 1811) : *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle* (Pierre Larousse dir.), t. X, 1873, p. 801.

influencé les relations de la bourgeoisie avec le monde rural en y intégrant la notion de dévouement et de service[50].

Plus largement, l'exemple de l'agronomie apporte confirmation que la culture politique des princes de Monaco n'est pas notablement modifiée par la Révolution de 1789, qu'elle l'enjambe et perdure jusqu'au milieu du siècle suivant. Les souverains restent fidèles à ce qu'ils pensent être l'honneur de l'aristocratie, c'est-à-dire son exemplarité, sa morale et sa charité, tel que l'évêque de Clermont, Jean-Baptiste Massillon, l'a exprimé : « les princes ont plus de devoirs à remplir que le reste des hommes ; plus ils sont grands, plus ils doivent de grands exemples ». Sujets d'intérêt livresque par mode, les choses rustiques sont surtout objets de pratique. Honoré III tente de relancer l'agriculture de la principauté par la sériciculture et satisfait l'inclination aristocratique pour le cheval en essayant de faire partager au plus grand nombre ses essais d'amélioration et de sélection des races. Honoré V prend le relais du patronage de la terre et de ses habitants, l'amplifie, en liant intimement le progrès agricole à sa tentative de résolution de la question sociale. L'agromanie des princes de Monaco est donc plus qu'un remède au désœuvrement et à l'oisiveté. Elle annonce l'agrarisme de la fin du XIXe siècle : elle est plus sociale, économique ou politique que scientifique. Elle est partie intégrante de l'idéal des Grimaldi et devient, au début du XIXe siècle, un des vecteurs de la restauration de leur magistère politique, économique et social. Souverains à Monaco, nobles de cour à Versailles ou à Paris, ils savent aussi être nobles des champs.

[50] Alain Guillemin, « Rente, famille, innovation : contribution à la sociologie du grand domaine noble au XIXe siècle dans la Manche », *Annales E.S.C.*, 40e a., n° 1, janvier-février 1985, p. 58-61, 63-65.